

## Décrets administratifs

Gouvernement du Québec

### Décret 1350-2021, 27 octobre 2021

CONCERNANT l'exercice des fonctions de la ministre des Relations internationales et de la Francophonie et ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE, conformément à l'article 11 de la Loi sur l'exécutif (chapitre E-18), soient conférés temporairement les pouvoirs, devoirs et attributions :

—de la ministre des Relations internationales et de la Francophonie à madame Geneviève Guilbault, membre du Conseil exécutif, à compter du 27 octobre 2021;

—de la ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration à monsieur Jean Boulet, membre du Conseil exécutif, à compter du 27 octobre 2021.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
YVES OUELLET

75837

Gouvernement du Québec

### Décret 1351-2021, 27 octobre 2021

CONCERNANT le renouvellement de l'engagement à contrat de monsieur William Floch comme secrétaire adjoint au ministère du Conseil exécutif

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE l'engagement à contrat de monsieur William Floch comme secrétaire adjoint au ministère du Conseil exécutif soit renouvelé pour un mandat débutant le 27 novembre 2021 et se terminant le 26 mai 2023, aux conditions annexées.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
YVES OUELLET

### Contrat d'engagement de monsieur William Floch comme secrétaire adjoint au ministère du Conseil exécutif

Aux fins de rendre explicites les considérations et conditions de l'engagement fait en vertu de l'article 57 de la Loi sur la fonction publique (chapitre F-3.1.1)

#### 1. OBJET

Conformément à l'article 57 de la Loi sur la fonction publique (chapitre F-3.1.1), le gouvernement du Québec engage à contrat monsieur William Floch, qui accepte d'agir à titre exclusif et à temps plein, comme secrétaire adjoint au ministère du Conseil exécutif, ci-après appelé le ministère.

Sous l'autorité du secrétaire général et en conformité avec les lois et les règlements qui s'appliquent, il exerce tout mandat que lui confie le secrétaire général.

Monsieur Floch exerce ses fonctions au bureau du ministère à Québec.

#### 2. DURÉE

Le présent engagement commence le 27 novembre 2021 pour se terminer le 26 mai 2023, sous réserve des dispositions de l'article 4.

#### 3. CONDITIONS DE TRAVAIL

À compter de la date de son engagement, monsieur Floch reçoit un traitement annuel de 169 910 \$.

En aucun temps, le présent contrat ne pourra être invoqué à titre de travail temporaire dans la fonction publique du Québec en vue d'y acquérir le statut d'employé permanent.

Le gouvernement est propriétaire des droits d'auteur sur les rapports à être éventuellement fournis et sur les documents produits. Monsieur Floch renonce en faveur du gouvernement à tous les droits d'auteur sur les résultats de son travail.

Pour la durée du présent mandat ou jusqu'à son démantèlement, monsieur Floch reçoit une allocation mensuelle de 1 225 \$ pour ses frais de séjour à Québec.